

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 30 août 2016

Présents : Mrs DEBAT Serge, IRIGOYEN Bruno, PAILHAS Michel, DUCASSE Christophe, DHUGUES J. Louis, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, MAUPEU Maurice, Mmes DUBIE Karine, BERTHIER Aline, LEROY Sandrine

Absents excusés : Mr FERRER Alain, Mme SAUX Monique, Mr THUILLER Alain

Secrétaire : IRIGOYEN Bruno

35. Objet de la délibération : 1 .Commande publique/1.1 Marchés publics.

Achat d'un radar pédagogique.

Afin de faire ralentir la vitesse sur la route départementale D5 la commission sécurité propose l'achat d'un radar pédagogique au Conseil Municipal.

Après discussion celui-ci décide de retenir la société ELANCITE pour la fourniture au prix de 2042,00€ HT - 2450.40 € TTC.

La pose étant assurée par les employés communautaires.

36. Objet de la délibération : 1 .Commande publique/1.6 Maitrise d'œuvre carte communale.

Choix du bureau d'étude.

Suite à l'appel d'offre lancé par la commune de Pouyastruc pour la révision de la carte communale, deux bureaux d'études ont répondu :

- TADD pour un montant de 8950,00 € HT-10740,00 € TTC
- AMIDEV pour un montant de 9923,00 € HT-11907,00 € TTC

Après analyse des offres par la commission urbanisme celle-ci propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de TADD pour un montant de 8950,00 € HT - 10740,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

37. Objet de la délibération : 4.Fonction publique/4.2 Personnels contractuels Régularisation de recrutement d'un agent saisonnier.

La commune de Pouyastruc a dû embaucher un agent saisonnier pour réaliser des travaux de peinture dans les appartements communaux du 18 au 24 juillet 2016 et du 2 au 8 août 2016. N'ayant pas pris de délibération au préalable vu le temps imparti pour la réalisation de ceux-ci, il convient de délibérer pour régulariser cette situation. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité entérine cette embauche.

38. Objet de la délibération : 5 .Institutions et vie politique /5.8 Décision d'ester en justice. Saisie du tribunal administratif (SPANC)

Mr le Maire expose :

Suite au différend qui oppose la commune de Pouyastruc au Syndicat Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sujet du montant de la redevance assainissement pour les années 2011 à 2016, Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif de Pau.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à saisir le tribunal administratif de Pau et à signer tous documents afférents à ce dossier.

39. Objet de la délibération : 7 .Finances locales /7.10 Divers.

Autorisation de signer une convention avec le Conseil Départemental.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de l'assainissement collectif et la sécurisation des cheminements piétonniers sur les routes départementales D5-D9-D632.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cette convention.

40. Objet de la délibération : 7 .Finances locales /7.1 Décisions Budgétaires.

Décision modificative n°2016-1

Des travaux non prévus, quelques dépassements de crédits, l'amortissement des fonds de concours n'ayant pas été inscrits au budget principal, des ajustements de comptes sont nécessaires en fonctionnement et en investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

Section fonctionnement – Dépenses

BUDGET

Compte 6413 – Rémunération personnel non titulaire

0.00

Compte 615221 – Bâtiments Publics

5 000.00

Compte 615231 – Voirie

4000.00

Compte 678 – Autres charges exceptionnelles

50 000.00

Compte 6811 – Dotations aux amortissements

0.00

042 - Opération d'ordre entre section

0.00

Section Investissement – Dépenses

Compte 21318-11 – Autres Bâtiments Publics

15000.00

Compte 2315-16 – Sécurité Routière

2000.00

Compte 2315-12 – Immob. En cours voirie

175 000.00

Section Investissement – Recettes

040- Opération d'ordre entre section

0.00

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement- Dépenses

Budget après DM

<u>Compte 6413</u> – Rémunération personnel non titulaire (+700)	700.00
<u>Compte 615221</u> – Bâtiments Publics (+5000)	10 000.00
<u>Compte 615231</u> – Voirie (+ 6000)	10 000.00
<u>Compte 678</u> – Autres charges exceptionnelles (- 11700)	38 300.00
<u>Compte 6811</u> – Dotations aux amortissements	340.00
<u>042</u> – Opération d'ordre entre section	340.00

Section Investissement – Dépenses

Compte 21318-11 – Autres Bâtiments Publics (+ 13000)	28 000.00
Compte 2313 – 16 - Défense Incendie (+340)	340.00
Compte 2315 – 16 Sécurité Routière (+ 500)	2 500.00
Compte 2315-12 – Immob. En cours Voirie (-13500)	161 500.00

Section Investissement – Recettes

040 – Opération d'ordre entre section	340.00
--	--------

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

**41. Objet de la délibération : 8 .Domaines de compétences par thèmes /8.8 environnement.
Proposition d'assiette de coupe exercice 2017.**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'ensemble de l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
3. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Programme annuel des coupes pour la Forêt Communale de POUYASTRUC

Série	Parcelle	Année de passage Prévû à l'aménagement	Proposition ONF		Décision du C M				
			Proposée, supprimée, reportée, ajoutée	Dont volume (*) A marteler m3	Coupe réglée non réglée	Mode de mise à disposition des bois (bois sur pied bsp, bois façonné bf), destination (vente affouage)	Désignation (préciser : à marteler, à supprimer, à reporter)	Destination des produits (préciser vente, affouage)	mode de mise à dispositi des bois (bois sur pied, façonné)
U	10a	2014	Report2019		Coupe réglée				
	10b	2017	Report2018		réglée				
	10c	2017	Report2018		réglée				
	11b	2014	Report2019		réglée				
	12a	2017	Report2019		réglée				
	13b	2013	Proposée2017	190.00	réglée	bsp vente			
	13c	2014	Proposée2017	180.00	réglée	Bsp vente			
	2b	2017	Report2020		réglée				
	2c	2017	Proposée2017	20.00	réglée	Bsp affouage			
	4a	2015	Report2018		réglée				
	5b	2011	Proposée2017	160.00	non réglée	Bsp vente			
	8	2015	Report2018		réglée				
	9b	2014	Report2020		réglée				
			Volume à désigner	550					

Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF

Parcelles 2b, 9b, 10a, 10b, 10c reportées : niveau du capital forestier insuffisant ; parcelle 11b, 12a : report pour affouage ; parcelles 4a et 8 report pour étalement des recettes.

Délivrance sur pied des bois d'affouages

Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Serge DEBAT
- Monsieur Clément LEGRAND
- Monsieur Christian ALEGRET

42. Objet de la délibération : Questions diverses

Suite à une question posée par un conseiller au sujet du remboursement de l'emprunt pour l'assainissement collectif, le conseil municipal par 6 voix pour, 3 contres et 2 abstentions confirme le contrat de prêt à échéances constantes signé avec le Crédit Agricole.

Séance du 30 août 2016

1 .Commande publique/1.1 Marchés publics.

Achat d'un radar pédagogique.

1 .Commande publique/1.6 Maitrise d'œuvre carte communale.

Choix du bureau d'étude.

4. Fonction publique/4.2 Personnels contractuels

Régularisation de recrutement d'un agent saisonnier.

5 .Institutions et vie politique /5.8 Décision d'ester en justice.

Saisie du tribunal administratif (SPANC)

7 .Finances locales /7.10 Divers.

Autorisation de signer une convention avec le Conseil Départemental.

7 .Finances locales /7.1 Décisions Budgétaires.

Décision modificative n°2016-1

8 .Domaines de compétences par thèmes /8.8 environnement.

Proposition d'assiette de coupe exercice 2017.

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

SAUX Monique Absente excusée

THUILLER Alain Absent excusé

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

Séance du 30 août 2016

FERRER Alain

Absent excusé

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine